



## Une loi d'aucun secours pour les espèces menacées

- **En Suisse, 40% des espèces d'oiseaux nicheurs et 30% des mammifères figurent sur la Liste Rouge des espèces menacées** ce qui est un record au niveau européen. Parmi celles-ci, plusieurs espèces ne sont toujours pas protégées au niveau national et restent chassables.
- **Le lièvre d'Europe** est dans une situation précaire et ses effectifs sont sous pression d'une agriculture encore largement trop intensive. Les chasseurs tirent bon an mal an quelque 3'000 lièvres en Suisse. Des moratoires locaux sont insuffisants. La révision de la Loi n'apporte aucune amélioration à la situation du lièvre.
- **La bécasse des bois** est comme le lièvre en statut vulnérable. Les effectifs nicheurs helvétiques sont en fort déclin ces dernières années. Plus de 2'000 bécasses sont tirées en moyenne annuellement en Suisse. L'on sait aujourd'hui par les études scientifiques que les bécasses qui se sont reproduites ou qui sont nées en Suisse séjournent tardivement près de leurs sites de reproduction. Elles sont donc à la merci des tirs des chasseurs. La proposition de réduire d'un mois la période de chasse (16.9-15.10) n'est que cosmétique puisque 4,8% des oiseaux seulement sont tirés à cette période. Conserver la chasse à la bécasse dans ces conditions n'est pas responsable.
- De même, maintenir la chasse sportive sur des oiseaux en déclin comme le **lagopède alpin** (menacé par le réchauffement climatique) et le **tétras-lyre** (mis sous pression par les activités de loisirs en montagne) est également indigne d'une vision moderne des pratiques cynégétiques. Pour toutes ces espèces, la chasse n'est certes pas le facteur essentiel du déclin mais ces prélèvements ajoutent une pression supplémentaire inutile sur ces populations d'oiseaux et provoquent l'incompréhension du public.
- Le projet de révision propose d'ajouter quelques espèces de **canards** à la liste des espèces protégées. On peut soutenir ce point mais il faut savoir **que ces douze espèces ne sont déjà actuellement pratiquement pas chassées** (126 individus soit 2,4% des canards tués en 2016). Le grèbe huppé, pour lequel la Suisse présente des effectifs nicheurs importants, n'a par exemple pas été ajouté à la liste.
- **D'autres espèces protégées pourraient être à l'avenir être victimes de tirs de régulation.** Au gré des interventions parlementaires (comme on l'a vu avec le cas absurde du cygne), tout animal qui entre ça ou là en conflit avec les activités humaines pourrait se retrouver sur la liste d'abattage du Conseil fédéral. Des animaux pêcheurs (harle bièvre, héron cendré, loutre), des rapaces, et d'autres encore.

### **En résumé**

**On le voit, non seulement le projet de révision menace des espèces aujourd'hui protégées, mais il n'apporte aucune amélioration à des animaux qui en ont pourtant urgemment besoin. Pour BirdLife Suisse, le projet de révision qui est proposé est, pour cette raison également, indigne de la législation d'un Etat moderne.**

#### Informations :

François Turrian, directeur romand BirdLife Suisse,

[francois.turrian@birdlife.ch](mailto:francois.turrian@birdlife.ch)

Tél. 079 318 77 75